

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 juillet 2018, l'ordonnance suivante :

C-4.1, o 164 modifiant la signalisation concernant le stationnement sur rue réservé aux véhicules électriques en recharge à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 13 juillet 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx